



## **Animateur / Animatrice**

**Sensibilisation des randonneurs à la présence de chiens de protection des troupeaux en alpage**

### **Affectation**

Fonction : Animateur/animateur chargé(e) de sensibiliser les randonneurs à la présence de chiens de protection des troupeaux en alpage

Localisation : Villarodin-Bourget et Aussois

### **Statut**

Contractuel, placé(e) sous l'autorité de Chloé Tardivet, chef du secteur de Modane

### **Durée**

Du 12 juillet au 31 août. cette durée est ferme, sans prolongation possible

### **Présentation**

Pour protéger leurs troupeaux contre les prédateurs, des éleveurs et bergers de Haute-Maurienne utilisent des chiens de protection. La présence de ces chiens en alpage est parfois source de tension avec les visiteurs. A la demande d'éleveurs locaux, le Parc national de la Vanoise a recruté durant l'été 2009 une personne chargée d'expliquer aux randonneurs le rôle des chiens de protection et le comportement à adopter en leur présence. Le bilan de cette expérience amène le Parc à reconduire cette campagne de sensibilisation en 2010 sur des alpages du cœur du Parc sur les communes de Villarodin-Bourget et Aussois.

### **Mission**

En lien avec les acteurs locaux en particulier les bergers des groupements pastoraux, la mission consiste à

- informer les randonneurs sur le rôle des chiens de protection
- sensibiliser les randonneurs au comportement à adopter en présence de chiens de protection
- organiser à la demande des acteurs locaux, voire initier, des animations spécifiques pour les groupes : rencontres dans le cadre de sorties encadrées par un accompagnateur en montagne, veillées en refuges...
- remplir après chaque contact une grille d'évaluation fournie par le Parc et réaliser un rapport d'évaluation en fin de mission

### **Compétences**

**Niveau technique** : bac + 2

**Qualités requises** :

- connaissance du monde pastoral
- aisance avec les chiens
- aisance en communication, être capable d'aller à la rencontre des gens et à adapter son discours selon les publics
- aptitude à l'écoute et à la médiation
- bonne forme physique, aptitude à se déplacer en terrain montagnard
- autonomie et indépendance
- maîtrise de l'anglais

### **Rémunération**

Rémunération brute mensuelle calculée en fonction du SMIC horaire selon la formule suivante : 169 heures x 8,86 € = 1497,35 euros

Facilités de logement sur place

MERCI DE FAIRE PASSER UN CV et une lettre de motivation au siège du Parc avant le 15 juin

Entretiens de recrutement prévus le 21 juin